

Voir DC n° du 1.5.79

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79037

/RW

Objet

Gestion de la piscine de
Foncillon, des annexes
de la piscine de Foncillon,
du Garden Tennis par
l'Office du Tourisme

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le onze avril à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET,
DUFOUR, BUJARD, PAPEAU, MONTRON, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD,
GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET,
MM. PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TETARD par M. POUMAILLOUX, VIAUD par M. PAPEAU,
POUGET par M. MONTRON, LACHAUD par M. LIS, TAP par M. CABAL,
NAULIN par Melle FOUCHE

Absents : MM. COLLE

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

DATE DE CONVOCATION

7 avril 1979

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 26

A l'approche de la saison touristique qui commence très
bientôt, il est urgent de prévoir les organismes qui seront chargés
de la gestion du patrimoine touristique de la Ville de ROYAN.

Il était prévu de confier à une Société d'Economie Mixte
dénommée "SEMIVAR" la gestion de ce patrimoine touristique, à
l'exclusion des plages.

Une communication récente des autorités de tutelle nous
apprend que le Ministère de l'Intérieur réclame un délai supplé-
mentaire pour examen et qu'en conséquence, il oppose à ce projet
de création de la SEMIVAR, un refus à titre conservatoire.

Le délai d'approbation de la SEMIVAR est donc reporté.

D'autres solutions doivent être envisagées pour la gestion
de la piscine de Foncillon, des annexes et du Garden-Tennis.

Il serait souhaitable de prolonger le mandat de l'Office du
Tourisme pour la piscine, les annexes et le garden-tennis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable donné par les commissions Port, Tourisme
et Juridique le 22 mars 1979,

Vu le refus à titre conservatoire de la création de la SEMIVAR exprimé par la Préfecture de la Charente-Maritime,

Vu la nécessité d'organiser rapidement l'exploitation du patrimoine touristique de la commune de ROYAN,

DECIDE :

- de prolonger le mandat de l'Office Municipal du Tourisme pour la gestion de la piscine de Foncillon, de ses annexes et du Garden-Tennis.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



[Handwritten signature]



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 2 JUL. 1979
Le Sous-Prefet.

[Handwritten signature]

Lucien CREISSEL